

De : maurice.rosseel@laposte.net

Date : 17/04/2024 19:16 (GMT+01:00)

À : concertation@legrandclermont.fr

Objet : Enquête publique concernant la modification N° 8 du Schéma de Cohérence Territoriale de Grand Clermont sur les terres de Cébazat

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous nous devons de transformer, réparer, le patrimoine déjà existant et donc aller explorer les friches industrielles.

La MRAE précise que "l'absence d'une stratégie territoriale globale pour la valorisation des friches industrielles est une occasion manquée de réduire l'impact

environnemental. En favorisant la réhabilitation de ces zones, on limiterait l'expansion sur les terres agricoles et naturelles, préservant ainsi la biodiversité et les ressources en eau".

Il est regrettable que la recherche de valorisation de friches industrielles ne soit pas explorée dans l'ensemble du territoire couvert par le Scot".

Pourquoi ne pas se tourner sur le site ex-Luxfer fermé en 2019 qui faisait 12 Ha dans le cadre d'une politique de transformer le "déjà là" ?

De même la MRAE explique qu "afin d'éviter un impact en termes de consommation d'espace agricole et naturel lié au transfert en

phase 1 de 12 ha situés sur le PDS Parc logistique Clermont Auvergne, il est prévu la suppression de 12 ha de surfaces actuellement classées en phase 1 sur

le PDS Sarliève Nord situé sur les communes d'Aubière et Cournon-d'Auvergne."

J'attire l'attention sur le fait que dans son rapport, la MRAE précise que "la sécurisation de la vocation naturelle ou agricole

de cette surface de 12 ha mérite toutefois d'être assurée, pour que, comme cela est indiqué dans le dossier, on puisse assurer que la modification du SCoT «

entraînera une diminution des surfaces dédiées à l'urbanisation sur le long terme, donc la préservation de 12 ha de foncier ».

Par ailleurs les 12 Ha de cette terre agricole de haute qualité permettrait de faire vivre une douzaine d'agriculteurs et d'alimenter une partie de la population en

paniers de légumes. Pour exemple Biau Jardin fournit 1000 paniers à l'agglomération clermontoise.

Les terres agricoles soutiennent l'économie rurale, offrant des emplois et des revenus stables pour les communautés agricoles.

Il est plus qu'urgent vu la crise agricole actuelle de préserver les terres et favoriser leur développement économique.

Nous ne pouvons pas opposer emplois agricoles et les emplois industriels au titre que ces derniers seraient supérieurs en nombres sans prendre en compte

l'ensemble des externalités négatives d'une industrie Europlasma. Par ailleurs les emplois agricoles préservant terres et biodiversité offrent des services

équivalents voir supérieurs sur le long terme.

Pour ces raisons, il serait préférable d'identifier des friches industrielles qui permettraient l'implantation d'une telle usine autour de Clermont-Ferrand ou plus

largement dans le Puy-de-Dôme et préserver les 12 ha de Cébazat (et les 12 ha de Sarliève Nord) à des fins de politique agricole visant la production

alimentaire, la préservation de l'eau, de l'air et de la biodiversité pour une agglomération dont la demande sera

croissante.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'assurance de ma considération distinguée.

A loubeyrat, le 17/04/2024  
Maurice Rosseel